

Tableau de conversion des lettres de considérations spéciales - Optométristes

Lettre	Signification dans l'ancienne facturation à l'acte	Signification dans la nouvelle facturation à l'acte
A	Renseignements complémentaires reliés à toute autre circonstance n'ayant pas d'incidence monétaire.	N'est plus requis car il n'y a pas de renseignement complémentaire dans le nouveau système de facturation. Si la Régie juge que des informations complémentaires sont requises, elle enverra une lettre à l'optométriste lui demandant de transmettre les informations manquantes.
B	Refacturation après annulation ou refus de paiement.	La refacturation, telle que connue dans l'ancienne facturation à l'acte, n'existe plus. L'optométriste peut maintenant modifier ou annuler ses factures avec le logiciel qu'il utilise ou le service en ligne FacturActe via une demande de modification.
C	<p>Personne assurée ne pouvant être identifiée par son numéro d'assurance maladie dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • âgée de moins d'un an; • admise dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée, un centre de réadaptation ou un établissement pour y recevoir des soins prolongés; • âgée de plus de 14 ans, mais de moins de 18 et recevant des services assurés sans autorisation parentale. 	<p>Champ « Situation »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfant âgé de moins d'un an; • Patient admis dans un CHSLD (incluant ceux pour les autochtones cris), centre d'accueil ou centre de réadaptation; • Patient âgé entre 14 ans et 18 ans sans l'autorisation des parents
D	<p>Personne assurée ne pouvant être identifiée par son numéro d'assurance maladie, dans le ca suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • requérant des soins urgents; 	<p>Champ « Situation »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Patient requérant des soins urgents;

L	Indicateur précisant que les services sont rendus à des séances différentes le même jour.	Élément de contexte Séance différente
N	<p>Honoraires hors standard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande d'honoraires additionnels (<i>voir l'article 1.1.2 du préambule général</i>); • Lorsque les lettres C.S. sont inscrites au tarif, à la place d'un montant d'honoraires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élément de contexte « Service médical dont la complexité est inhabituelle » • Cette situation n'existera plus. Des démarches sont en cours avec les associations pour éliminer les lettres « C.S » dans la colonne des tarifs, dans l'entente. Un montant sera inscrit (en attente d'être négocié).
R	Indicateur précisant qu'il n'y a aucune relation entre les codes de facturation 9004, 9014 ou 9024 et 9030	Élément de contexte «Aucun lien avec l'examen spécifique d'orthoptique»
V	Personne handicapée visuelle	Champs « Situation du patient » et « Numéro du centre de réadaptation »